



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Mont-Carmel, tenue à la salle du Conseil municipal, ce 2 avril 2012 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Lauréat Jean
Pierre Saillant
Joël Ross

ÉTAIT ABSENT :

MME LA CONSEILLÈRE : Kelly Anctil

MM LES CONSEILLERS : Marco Dionne

MME ODILE SOUCY, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE, EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

M. le Maire fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

068-2012

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Lauréat Jean

069-2012

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2012

070-2012

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Joël Ross

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2012 soumis aux membres du Conseil dans les délais requis pour l'exemption de lecture, soit adopté tel que lu.

Dépenses et engagements de crédits

5. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Pierre Saillant

071-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 mars 2012, totalisant une somme de 202 451.40 \$, tel qu'il appert de la liste annexée au présent procès-verbal;

-le paiement des comptes fournisseurs, dû au 31 mars 2012 pour un total de 95,888.90 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexés au présent procès-verbal.

6. Dépôt des indicateurs de gestions.

Mme Odile Soucy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité dépose les indicateurs de gestion 2011 et donne l'explication des différentes données.

Indicateur de gestion 2011

Fonction	Type d'indicateur	Indice 2011
-----------------	--------------------------	--------------------

Voirie municipale	Coût par km de voie	3 307,00 \$
Enlèvement de la neige	Coût par km de voie	1 589,00 \$
Approvisionnement en eau	Coût de l'activité de distribution de l'eau potable par km de conduite d'eau	2 380,00 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égouts	Coût de l'activité réseau d'égout par km de conduite d'égout	3 457,00
Sécurité incendie	Coût par 100 \$ d'évaluation	0,08 \$

7. Adoption des états financiers 2011 de l'Office Municipal d'Habitation.

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2011 de l'office municipal d'habitation qui totalise un déficit d'opération de 41 345 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter les états financiers puisqu'elle paie 10 % du déficit.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

072-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les États financiers 2011 vérifiés par l'auditeur Malette SENC., de l'Office Municipal d'Habitation (OMH);

et autorise le décaissement de 350 \$ pour rembourser le déficit supplémentaire de l'exercice 2011 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH)

8. Adoption de la révision budgétaire 2012 de l'Office Municipal d'Habitation.

CONSIDÉRANT le déficit de 53 693 \$ au lieu de 40 600 \$ tel qu'il avait été prévu au départ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

073-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte la révision budgétaire 2012 de l'Office Municipal d'Habitation qui s'élève maintenant à 53 693 \$.

Contrats, subventions, adjudications

9. Versement de la subvention du Laboratoire rural à la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel (CDFC).

CONSIDÉRANT la réception de la subvention du Ministère des Affaires municipales des régions et de l'occupation du territoire d'un montant de 85 000 \$ pour la réalisation du projet de Laboratoire rural;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de la forêt communale est mandatée par la municipalité pour mettre en œuvre les objectifs du laboratoire rural.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

074-2012

et résolu à l'unanimité que conseil municipal autorise comme par les années antérieures le versement de 85 000 \$ soustraits des salaires et des dépenses engendrées par l'administration de la municipalité, montant représentant la somme de 15 000,00 \$ également pour l'entretien de la Halte de la Bretagne soit de 4 390 \$. La secrétaire-trésorière est donc autorisée à verser la somme de 65 610 \$ à la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel.

10. Renouvellement de l'adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS).

CONSIDÉRANT le bien fondé d'être membre de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent, pour les services professionnels, des stages de formation entre autres pour les moniteurs de terrain de jeux et pour l'aide à la coordination de différents événements.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

075-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement à l'Unité de Loisir et du Sport du Bas-Saint-Laurent, pour un montant de 150 \$.

11. Renouvellement du contrat d'entretien et d'inspection des mécanismes d'ouverture des équipements de sécurité.

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de la voûte vient à échéance au 30 avril 2012;

CONSIDÉRANT une proposition de renouveler le contrat pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2015 pour un montant de 144 \$ annuellement, taxes en sus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

076-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la proposition de Sercofort et autorise la directrice générale à signer le contrat d'entretien.

12. Reddition de compte pour la subvention de la TECQ de 2010 et 2011.

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre une reddition de compte dans le cadre du Programme de la taxe sur l'Essence et contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) pour les travaux effectués au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT l'obligation de produire le formulaire sur le sommaire des investissements net comptabilisé pour le seuil minimum que doit maintenir la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

077-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil adopte la reddition de compte au montant de 134,171.00\$ pour la « Priorité 1 » - Mise aux normes des installations d'eau potable et autres travaux connexes. Également pour la « Priorité 4 » Voirie, pour un montant de 290,927.00\$.

Et d'adopter le sommaire des investissements net de la « Priorité 4 ». Étant imputé des montants de subvention discrétionnaire du député de 85 000 \$ et du Programme de la Taxe sur Essence et

Contribution du Québec (TECQ), laissant ainsi un seuil d'investissement minimum de 33,327.00\$.

13. Option de renouvellement du contrat de déneigement.

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial, signé en 2009, comprend une possibilité de prolongation de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le prix annuel pour la saison 2012-2013 est fixé à 134 750 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

078-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la prolongation du contrat à Jean-Luc Rivard et fils inc. pour un an, soit la saison 2012-2013 conformément aux documents et que cette présente résolution engage les deux (2) parties et fais partie intégrante du contrat initial.

14. Adjudication du contrat de service professionnel pour la vidange de boues des étangs aérés.

CONSIDÉRANT la demande du Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) de procéder à la vidange de boues des trois (3) étangs aérés en 2012;

CONSIDÉRANT les négociations entreprises à l'effet de vidanger un seul étang;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

079-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil accorde le contrat à la firme ÉCOSPHÈRE, expert-conseil en environnement au montant de 14 701 \$ taxes et frais afférents en sus et d'autoriser le maire, Monsieur Denis Lévesque ainsi que la directrice générale, Madame Odile Soucy à signer tous les documents afférant à la vidange de boues de l'étang aéré no 3.

Adoption de règlements

15. Adoption du règlement numéro 238-2012 Visant à modifier le règlement 163-2001 sur les nuisances en ajoutant des dispositions relatives à l'autorisation et à l'application à l'article 26.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QU' un règlement concernant les nuisances est actuellement applicable à la municipalité de Mont-Carmel et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur le conseiller Lauréat Jean à la séance ordinaire du 5 mars 2012.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

080-2012

et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 238-2012 est adopté.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Rapport de comités

16. Dépôt du rapport d'activité et financier annuel du Comité Famille de la Municipalité dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole.

CONSIDÉRANT le dépôt des rapports d'activités et financiers du Comité Famille;

CONSIDÉRANT l'implication de ce comité à améliorer la qualité de vie des citoyens par leurs activités prévues en 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil réserve des montants pour la réalisation d'activités dans la communauté par son programme de soutien à l'action bénévole.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

081-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve le rapport d'activité et financier du Comité Famille;

Et autorise le décaissement des sommes prévues au budget 2012, soit 1500 \$, lorsque nécessaire.

Divers

17. Désignation d'une personne responsable au niveau local pour la gestion des cours d'eau.

CONSIDÉRANT que selon la *Politique de gestion des cours d'eau* adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la

sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

082-2012

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Pierre Roussel, responsable des travaux publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

18. Adopter l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) concernant la demande d'autorisation à portée collective (îlots déstructurés).

ATTENDU QUE la MRC a déposé en avril 2011 une demande d'autorisation à portée collective ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, la municipalité s'est entendue avec l'UPA, la MRC et la Commission de Protection du Territoire et des Activités agricoles du Québec (CPTAQ) sur la délimitation des îlots déstructurés relatifs à l'article 59 de la loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles sur son territoire lors des négociations des 20 et 21 septembre 2011 ;

ATTENDU QU' que le service d'aménagement et de mise en valeur de la MRC de Kamouraska a vérifié la cartographie illustrant les îlots déstructurés prévus à l'orientation préliminaire, et constaté que celle-ci est conforme à la délimitation convenue lors des négociations des 20 et 21 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE selon l'article 60.1 de la loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité dispose de 45 jours suite à l'orientation préliminaire pour présenter ses observations à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE selon l'article 62.6 de la même loi, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des parties intéressées pour rendre une décision ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

083-2012

et résolu à l'unanimité que la municipalité de Mont-Carmel convient que les îlots déstructurés illustrés dans les cartes de l'avis préliminaire concordent avec ce qui a été négocié les 20 et 21 septembre 2011 ;

Donne un avis favorable à l'orientation préliminaire.

19. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2012.

CONSIDÉRANT QUE la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2012 sous le thème « *Épauler Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important* »;

CONSIDÉRANT QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant le thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de SÉCURITÉ des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'association canadienne pour la santé mentale; initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE nous trouvons très important d'effectuer la proclamation et ainsi, atteindre 75% de municipalités qui soutiennent l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

084-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame la semaine du 7 au 13 mai 2012, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Mont-Carmel, et invite tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions à reconnaître ensemble l'important ce de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

20. Autoriser la participation au congrès annuel de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ).

CONSIÉDRANT la tenue du Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 2 au 5 juin 2012 à Rimouski;

CONSIDÉRANT que le programme comporte de nombreux ateliers pertinents, des conférences qui correspondent à la réalité des intervenants en sécurité incendie, gestion des interventions;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir à jour les diverses compétences nécessaires du chef pompier pour diriger le service incendie de la municipalité efficacement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

085-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le chef pompier à assister au Congrès de l'ACSIQ pour un montant de 495 \$ d'inscription taxes en sus.

21. Autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ.

CONSIÉDRANT la tenue du Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 6, 7 et 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT que le programme comporte de nombreux ateliers pertinents, cliniques juridiques, infotechniques et un salon des partenaires;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir à jour les diverses compétences nécessaires de la directrice générale pour diriger la municipalité efficacement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

086-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à assister au Congrès de l'ADMQ pour un montant de 450 \$ d'inscription taxes en sus.

22. Demander l'intervention du Ministre de l'industrie, Christian Paradis dans le dossier de la téléphonie sans fil en milieu rural.

CONSIÉDRANT QUE suite à une demande du conseil municipal, le député François Lapointe a effectué des démarches sur la téléphonie sans fil en milieu rural;

CONSIÉDRANT QUE la prise en charge locale par des entreprises du milieu permettrait de créer des emplois permanents dans la région;

CONSIÉDRANT QUE le partage des équipements lourds, tel

que les pylônes, par les entreprises de communication faciliterait grandement le développement de la téléphonie sans fil en milieu rural;

CONSIÉDRANT QUE la bande du 700 MHz qui servait à la télévision analogique et qui permet une forte pénétration, malgré les obstacles et la distance, serait une solution idéale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

087-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal propose au ministre de l'Industrie, Christian Paradis, d'offrir l'usage des ondes sous forme de location plutôt que de les vendre;

et de déterminer, après consultation du milieu, une part du spectre de 700 MHz qui serait réservée, au moment de l'enchère, à des entreprises dont le siège social est situé sur le territoire des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

23. Demande d'appui financier

- École secondaire Chanoine-Beaudet
- L'Arc-en-ciel du Cœur
- Les P'tits Gobe-lait
- 50 ans de vie sacerdotale – Hubert Lévesque
- Ass. des résidents du Lac de l'Est
- Baseball mineur St-Pascal

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

088-2012

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **École secondaire Chanoine-Beaudet :**
50 \$ pour une publicité de ¼ de page qui paraîtra dans l'album des finissants.
- **L'Arc-en-ciel du coeur. :**
25 \$ afin de soutenir cet organisme à but non lucratif qui vient en aide aux personnes qui vivent avec des problèmes cardiaques de même qu'à leurs proches.
- **Les p'tits Gobe-lait:**
20 \$ afin de soutenir le groupe d'entraide en allaitement maternel qui informe et soutien les parents qui ont choisi ce mode d'alimentation pour leur nouveau-né.
- **50 ans de vie sacerdotale – Hubert Lévesque**
Prêt de la salle communautaire gratuitement pour les festivités entourant les 50 ans de vie sacerdotale de l'Abbé Hubert Lévesque et l'aide financière pour l'achat du vin d'honneur (maximum de 2 contenants de 3 litres) qui sera servit à l'église après la célébration.
- **Association des résidents du Lac de l'Est**
488.76 \$ à l'Association des résidents du Lac de l'Est pour défrayer le coût des taxes municipales afin de contribuer à la conservation et à l'entretien de la chapelle.

- **Baseball mineur St-Pascal**

25 \$ afin de soutenir financièrement l'équipe des « Cougars » du Baseball mineur de St-Pascal.

24. Correspondance

25. Autres sujets :

- Refoulement d'égout résidentiel au 11, rue Notre-Dame
- Taxe d'aqueduc – Petit commerce à même une résidence

26. Période de questions

27. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

089-2012

Et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 21 h 50

M. Denis Lévesque
Maire

Mme Odile Soucy
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.